REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du mercredi 4 mai 2022

Le mercredi quatre mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal Extraordinaire dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : **Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Nathalie LEFEVRE, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, Karine COMBE, Yvelise ROPTIN, Anthony FERNANDEZ**

Absent excusé : **Yann RICHE**

Absente : **Vanessa AIRAL**

Pouvoirs : Bernard DANIEL à Gérard BANQUET, David MIDDIONE à Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER à Céline DURAND, Michaël DUREZ à Daniel Sauvage et José PASQUALETTI à Daniel SAUVAGE

Monsieur Patrick LECOMTE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du lundi 21 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

Suivant l'alinéa 4 de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire précise que ce conseil municipal extraordinaire a été convoqué afin de pouvoir communiquer la délibération 024/2022 pour le terrain multisport afin de bénéficier de la subvention attendue ; ce document doit être communiqué, visé par la Préfecture, avant ce vendredi 6 mai 2022 ; faute de quoi nous perdrions cette subvention de 47 770,00 €.
Il a exposé que les élus ont la possibilité de désapprouver à la majorité cette initiative, le renvoi de la discussion pour tout ou parti à l'ordre du jour à une séance ultérieure.
Aucune objection n'a été formulée par les élus

Ordre du jour :

- **Classement de la voirie communale :** nous avons eu confirmation par la Préfecture de la prise en compte du linéaire de la voirie communale que nous avions communiqué ; ce calcul fastidieux auquel ont participés plusieurs élus nous a permis d'obtenir une augmentation sensible de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- **Tirage au sort d'un membre pour le jury d'assises :** en application du code de procédure pénale et sur la base du décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021, un jury d'assise doit être désigné, au titre de l'année 2023, par tirage au sort parmi les électeurs du département ; pour Mons 1 juré, soit 3 noms d'électeurs.
Ont été tirés au sort : Damien GAILLARD, 3 chemin du Périguil ; Vanessa AIRAL, rue de Jouvenargues, Anaïs REYNAUD, 6 Grand Rue

- **Organisation des manifestations communales :** lors de la proposition de manifestations organisées par la mairie, il y aura lieu de préparer un document explicitant la date, l'objet de la manifestation, son coût prévisionnel, les services de la mairie à impliquer et la liste des élus qui seront présents sur site pour le bon déroulement de l'évènement

- **Organisation des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022 :** il est rappelé aux élus que pour les opérations de vote, la présence d'élus est obligatoire en fonction des plannings arrêtés de 8h00 à 19h00 ; mais également pour les opérations de dépouillement à partir de 19h00 ; un projet de planning a été établi entre les élus présents et sera diffusés par mail

Délibérations :

023/2022 – Dénomination d'une voie : En vue de faciliter la fourniture de services publics, services commerciaux et d'identifier clairement les adresses des immeubles

Voté à l'unanimité

024/2022 - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du sport (ANS) en vue de la création d'un terrain multisports : Cette délibération annule et remplace la précédente n° 014/2022 auprès de l'ANS en remplacement du SDJES

Voté à l'unanimité

025/2022 – Demande de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de réhabilitation de bâtiments communaux : Cette délibération annule et remplace la précédente n° 012/2022 afin d'étaler l'investissement et les demandes de subvention sur deux années 2022 et 2023

Voté à l'unanimité

026/2022 – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de France Relance pour un écran tactile : Pour supprimer tous les tirages papier des décisions communales et leur affichage manuel, permettre leur traitement informatisé et faciliter la consultation en façade de la mairie. Dispositif obligatoire à court terme pour toutes les communes

Voté à l'unanimité

027/2022 – Tarif des repas à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet : Afin de fixer le tarif des repas des participants adultes et enfants de moins de 10 ans

- Adulte : 17,00 €
- Enfant de moins de 10 ans : 7,00 €

Voté à l'unanimité

028/2022 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres : ont été élus à bulletins secrets :

- Titulaires : Bernard DANIEL, Michel GORDOT et Daniel SAUVAGE
- Suppléants : Virginie BOYER, Yvelyse ROPTIN et Yann RICHE

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-huit heures quarante-trois.

Fait à Mons,
Le mercredi 4 mai 2022

Gérard BANQUET
Maire de MONS

MAIRIE de MONS (GARD)